

DROIT PRIVÉ

PRÉCIS

Procédure pénale

16^e édition

Gaston Stefani
Georges Levasseur
Bernard Bouloc

DALLOZ
DELTA

SOMMAIRE

(Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage)

INTRODUCTION	1
Section 1. — Les caractères généraux de la procédure pénale	3
Section 2. — Histoire de la procédure pénale	55
PREMIÈRE PARTIE. — L'OBJET DU PROCÈS PÉNAL (L'action publique et l'action civile)	97
Chapitre 1. — L'action publique. Objet principal du procès pénal	103
Chapitre 2. — L'action civile. Objet accessoire du procès pénal	153
DEUXIÈME PARTIE. — LES ORGANES DU PROCÈS PÉNAL	283
Chapitre 1. — Les organes de police (La police judiciaire) ...	285
Chapitre 2. — Les organes de justice (Les juridictions répressives)	358
TROISIÈME PARTIE. — LE DÉROULEMENT DU PROCÈS PÉNAL ...	455
Chapitre 1. — La poursuite	457
Chapitre 2. — L'instruction préparatoire	499
Chapitre 3. — Le jugement	661
Chapitre 4. — Les voies de recours et l'autorité de la chose jugée	748

contre mérite une explication.
sur la menace que représente
dans le domaine de l'édi-
le développement massif du pho-

intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit
à usage collectif sans auto-
cette pratique s'est généralisée dans
des achats de livres et de
nouvelles et de les faire

de la présente publication est inter-
d'exploitation du droit de copie

de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une
usage privé du copiste et non desti-
les courtes citations dans un but
intégrale ou partielle faite sans le
« art. L. 122-4).

soit, constituerait donc une
la propriété intellectuelle.



Georges Levasseur est professeur honoraire à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)



Bernard Bouloc est professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I). Il a présidé le groupe de travail dont les propositions ont inspiré la réforme du 24 août 1993

La procédure pénale est l'ensemble des règles qui concernent l'organisation, le déroulement et le jugement du procès fait par la société au délinquant. S'il faut défendre les citoyens contre le crime, il est tout aussi indispensable de garantir les libertés de l'individu et les droits de la défense.

Après l'exposé des caractères généraux de la procédure pénale, qui comprennent aussi les principes résultant de la Convention européenne des droits de l'homme, une première partie examine tant l'action publique (tendant au prononcé de la peine) que l'action civile par laquelle la victime demande réparation de son préjudice.

La police judiciaire et les différentes juridictions, y compris la récente Cour de justice de la République, sont étudiées en une deuxième partie. Toutes les règles de compétence, internationale ou interne, font l'objet d'analyses.

La troisième partie traite, tout d'abord, de la décision de poursuite, puis de l'instruction préparatoire, du jugement et des différentes voies de recours. Les derniers développements sont consacrés à l'autorité de la chose jugée.

Étudiants et praticiens trouveront, dans ce Précis, un exposé complet d'une matière renouvelée par les lois des 4 janvier et 24 août 1993, et aménagée par celle du 8 février 1995.

Prix spécial
Pays arabes: 98 FF

ISBN 2-247-02100-X